

EnR&R.2 Développer des projets d'EnR

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'éolien, solution la plus productive tout en limitant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est priorisé lorsqu'il s'accompagne d'un consensus local. Le solaire sera développé sur les espaces déjà bâtis ou artificialisés (toitures, parkings, ...). Cholet Agglomération soutiendra les projets d'agrovoltisme seulement si le projet a une maîtrise locale et présente une réelle confortation de l'agriculture en place. Quant au solaire au sol en zone agricole ou naturelle, il pourra être accompagné sur les friches après inscription au "Document cadre" (liste préfectorale en accord avec la Chambre Régionale d'Agriculture). La méthanisation viendra compléter le mix énergétique.

Cette action de "Développer les projets d'EnR" se compose donc de six sous-actions :

- Développer des projets solaires photovoltaïques
- Développer des projets éoliens
- Développer des projets de production de valorisation du méthane
- Développer des Pompes à chaleur/Géothermie
- Développer des projets de chaufferie bois ou autre ressources
- Développer des projets solaires thermiques

Cible(s)

Elus, agents, agriculteurs, entreprises, citoyens, associations

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2015 Année d'échéance 2050 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Elevé Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Développeur

Typologie de porteur	Acteur privé
Personne référente	Chef de service Transition Ecologique
Rôle de l'EPCI	Coordinateur
Service concerné	Transition écologique
Élu référent	Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEML (Technique) - ALTER ENERGIES (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
-----------------	-----	----------------------	--------	----------------	-------

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	769	1415

EnR&R.2.1 Développer des projets solaires photovoltaïques

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés **EnR&R - Branche Energie -**

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'éolien, solution la plus productive tout en limitant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est priorisé lorsqu'il s'accompagne d'un consensus local. Le solaire sera développé sur les espaces déjà bâtis ou artificialisés (toitures, parkings, ...). Cholet Agglomération soutiendra les projets d'agrivoltaïsme seulement si le projet a une maîtrise locale et présente une réelle confortation de l'agriculture en place. Quant au solaire au sol en zone agricole ou naturelle, il pourra être accompagné sur les friches après inscription au "Document cadre" (liste préfectorale en accord avec la Chambre Régionale d'Agriculture). La méthanisation viendra compléter le mix énergétique.

Le développement de projets solaires sur le foncier privé sur le territoire passera par différents projets identifiés :

- Agrivoltaïsme : Le Temple (Cholet) production de 24 GWh sur 32,5 hectares, Puy Saint Bonnet production de 42 GWh sur 61 ha, La Plaine production de 21 GWh sur 30 hectares, Montilliers sur 15 hectares, Trémentines sur 2 hectares, Saint Christophe du Bois production de 0,55 GWh sur 0,7 ha ;
- Parc solaire au sol inscrit dans le Document Cadre : Bouyer Leroux (La Seguinère) production de 10 GWh sur 14,7 ha, Cerqueux sous Passavant sur une ancienne carrière sur 8 ha, délaissé autoroutier (Cholet)

Quant au développement du photovoltaïque sur les bâtiments et espaces publics, plusieurs projets sont identifiés pour Cholet Agglomération :

- * Solarisation du parking et du toit du palais des sports de Cholet. La puissance installée serait de 1336 kWc et le productible annuel de 1471 MWh/an
- * Ombrières sur le parking du golf : installation d'environ 600 panneaux photovoltaïques pour une production annuelle de 300 MWh, l'installation s'étalerait sur 1200 m².
- * Photovoltaïque flottant sur Ribou : Projet s'étendant sur 10 hectares et correspondant à une puissance de 15 MWc. La production permettra d'alimenter 8000 personnes.
- * Photovoltaïque sur toiture sur le foirail
- * Photovoltaïque toiture et au sol sur le site de Ribou : Projet sur 529 m² de toitures et 5 666 m² au sol, production estimée de 771 MWh.

Des projets de photovoltaïque sur toitures sont également prévus sur des bâtiments communaux. Plusieurs lieux, bâtiments, espaces publics sont envisagés :

- * La Romagne : ombrières sur le parking des Ecoliers,
- * Maulévrier : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique Municipal,
- * Toutlemonde : pose de panneaux photovoltaïques sur le parking du stade, sur la toiture de la nouvelle salle des sports, sur les nouveaux ateliers techniques, sur d'autres bâtiments publics (mairie, presbytère, supérette),
- * Trémentines : pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la Maison de l'Enfance,
- * Vezins : pose de panneaux photovoltaïques sur toiture dans le cadre de la réhabilitation et du réaménagement de l'ancien bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie en maison de santé,
- * Yzernay : installation de panneaux photovoltaïque sur le parking du stade en cours d'étude

Enfin, un projet de photovoltaïque au sol à la station d'épuration des 5 Ponts est prévu à Cholet.

Cible(s)

Porteurs de projets, collectivités, entreprises, agriculteurs, développeurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCOT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début

2015

Année d'échéance

2050

État

A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique **Elevé** Organisationnelle **Elevé** Financière **Elevé**

Acteurs

Porteur de l'action	Développeur
Typologie de porteur	Acteur privé
Personne référente	Chef de service Transition Ecologique
Rôle de l'EPCI	Coordinateur
Service concerné	Transition écologique
Élu référent	Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEML (Financier) - ALTER ENERGIES (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					
Moyens matériels					

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire
Le budget prévu pour cette action n'est pas encore connu.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)	19	578

EnR&R.2.2 Développer des projets éoliens

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'éolien, solution la plus productive tout en limitant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est priorisé lorsqu'il s'accompagne d'un consensus local.

Différents projets de parcs éoliens sont prévus sur le territoire :

- Parc de la Saulaie à Coron : 3 éoliennes, 24 GWh,
- Parc éolien Les Millepertuis à La Romagne : 3 éoliennes, 40 GWh,
- Parc éolien Les Cerqueux/Nueil les Aubiers : 1 éolienne aux Cerqueux, 9 GWh,
- Parc éolien du Bocage (Yzernay/Somloire/Les Cerqueux) : 8 éoliennes, 64 GWh,
- Extension du parc éolien du bocage (Somloire) : 2 éoliennes, 16 GWh,
- Parc éolien Les Cerqueux sous Passavant/Saint Paul du Bois : 3 éoliennes, 24,4 GWh,
- Parc éolien Les Cerqueux sous Passavant : 3 éoliennes, 44 GWh.

Cible(s)

Développeur, porteur de projet, collectivités, citoyens, associations

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2050 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Elevé Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Développeur

Typologie de porteur Acteur privé

Personne référente Chef de service Transition Ecologique

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Service concerné Transition écologique

Élu référent

Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEML (Financier) - ALTER ENERGIES (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements

0 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Budget de la collectivité en fonction de la rentrée au capital du projet

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

Production éolienne supplémentaire (GWh/an)

110

395

EnR&R.2.3 Développer des projets de production de valorisation du méthane

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action    

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'éolien, solution la plus productive tout en limitant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est priorisé lorsqu'il s'accompagne d'un consensus local. Le solaire sera développé sur les espaces déjà bâtis ou artificialisés (toitures, parkings, ...). Cholet Agglomération soutiendra les projets d'agrivoltaïsme seulement si le projet a une maîtrise locale et présente une réelle confortation de l'agriculture en place. Quant au solaire au sol en zone agricole ou naturelle, il pourra être accompagné sur les friches après inscription au "Document cadre" (liste préfectorale en accord avec la Chambre Régionale d'Agriculture). La méthanisation viendra compléter le mix énergétique.

Deux projets sont actuellement étudiés pour produire du biogaz :

- Construction d'une unité de traitement et d'injection du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet

L'objectif est la valorisation à 100 % du biométhane produit par la digestion des boues dans les méthanisateurs de la station d'épuration des Cinq Ponts.

- Étude développement d'une station BioGNV - zone de l'Ecuyère. Le service Développement Économique de l'agglomération aurait un rôle d'interface/coordination entre le porteur de projet, en l'occurrence Alter, les directions techniques de l'agglomération et les entreprises utilisatrices de la station.

Cible(s)

Collectivités, entreprises, développeurs, associations

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début	2015	Année d'échéance	2050	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Elevé	Organisationnelle	Elevé	Financière	Elevé
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service Transition Ecologique et chef de service Prospective et Grands Travaux Environnement
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Transition Ecologique, Direction Environnement - service prospective et grands travaux
Élu référent	Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
 Direction Voirie Espaces Publics (Interne) - Direction Développement Economique (Interne) - ALTER ENERGIES (Financier) - SIEML (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	5077005 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions	ADEME - Volet méthanisation : 189000 € (En cours d'acquisition) ADEME - Volet Chaleur Fatale : 1350000 € (En cours d'acquisition)				

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier
 Pour la STEP des 5 Ponts, le plan d'action se déroule sur 3 ans :
 - 2024 : consultation des entreprises,
 - 2025 : travaux,
 - 2026 : mise en service.

Commentaire
 Les coûts et les subventions concernent la STEP des 5 Ponts

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production de méthanisation supplémentaire (électricité) (GWh/an)	21	81

EnR&R.2.4 Développer des Pompes à chaleur/Géothermie

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Dans le cadre de la rénovation du bâti (résidentiel et tertiaire), les collectivités territoriales ou les porteurs privés peuvent avoir recours à des ressources renouvelables pour alimenter leur système de chauffage en installant des pompes à chaleur ou de la géothermie. Si la géothermie utilise la température du sous-sol pour produire de la chaleur ou de l'électricité, le sous-sol n'est pas adapté sur Cholet Agglomération pour utiliser ce type d'EnR. Aussi, les utilisateurs se tourneront plutôt vers les pompes à chaleur air/air ou air/eau.

Cible(s)

Collectivités et Particuliers

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2015 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Précarité énergétique - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service Transition Ecologique

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Transition Écologique

Élu référent Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service Habitat (Interne) - Alisée (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production géothermique électrique supplémentaire (GWh/an)	84	150

EnR&R.2.5 Développer des projets de chaufferie bois ou autre ressources

PAQA

dernière modification au 2025-04-01

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

Dans le cadre de la rénovation du bâti (résidentiel et tertiaire) et entreprises, les collectivités et porteurs privés ou particuliers peuvent avoir recours à des ressources renouvelables pour alimenter le système de chauffage : notamment les chaufferies/poêles/chaudières bois vont être développés. Si le développement est actuellement porté essentiellement par les particuliers, avec le projet d'une filière bois énergie locale, Cholet Agglomération ambitionne de développer des projets de chaufferies biomasse.

Cible(s)

Particuliers, entreprises et collectivités

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2015 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Précarité énergétique - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service Transition Ecologique

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Transition écologique, Service Maitrise de l'énergie

Élu référent Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production EnR par chaufferie bois ou autres ressources (GWh/an)	122	200

EnR&R.2.6 Développer des projets solaires thermiques

PAQA

dernière modification au 2025-04-01

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Le solaire sera développé en priorité sur les espaces déjà bâtis ou artificialisés (toitures, parkings, ...). Une installation solaire thermique permet de capter l'énergie solaire pour produire de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire. Les installations solaires thermiques peuvent être installées par les particuliers, les collectivités ou les entreprises, notamment celles ayant des process industriels qui nécessitent de la chaleur. Cholet Agglomération pourra développer ce type de production d'EnR sur ses bâtiments, mais aussi le promouvoir lors des permanences habitat et des rencontres avec les entreprises.

Cible(s)

particuliers, collectivités et les entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2015 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Précarité énergétique - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Elevé Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service Transition Ecologique

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Transition Écologique, service Maîtrise de l'énergie

Élu référent Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production solaire thermique supplémentaire (GWh/an)	1	11